

des Princes &c. Novemb. 1768. 357

» vier 1769 jusqu'en Janvier 1770, aucun thé,
» verre, papier ou autres marchandises commu-
» nément importées de la Grande-Bretagne, ni
» nous n'en n'acheterons de qui que ce soit qui
» en aura importé de quelque autre Colonie de
» l'Amérique.

» V. Du depuis & après le premier Janvier
» 1769, nous n'importerons en cette Province
» aucun thé, papier, verre ou couleurs, jusqu'à
» ce que les droits imposés sur ces articles
» soient révoqués. »

Cette Province de *Boston* fait cependant bien remarquer qu'elle présume de ses forces naturelles par de semblables résolutions, en même-tems qu'elle voudroit, par des raisons d'Etat ou de Commerce, porter le Gouvernement à entrer dans ses vûes par rapport à la manière d'établir des taxes. On sçait bien que la Milice de la même Province, compris celle de *Hampshire*, monte au-delà de deux cens mille hommes en état de porter les armes, depuis l'âge de 18 ans jusqu'à 60. On n'ignore pas non-plus qu'elle abonde en subsistance, de toute espèce; qu'en ce cas de nécessité elle seroit secourüe par les autres Colonies, & qu'étant toute de concert pour qu'aucunes marchandises Angloises ne s'importent dans le Pays, elles nuïroient considérablement au commerce de la Grande-Bretagne. Cependant la Cour ne voudra jamais traiter avec des Sujets qui, loin de se conformer aux Loix pour obtenir le redressement des griefs, prennent le parti de s'armer contre leur Souverain. D'un autre côté les Agens & Partisans des Colonies s'efforcent de les faire regarder comme fidèles & disposés à sacrifier leur vie & leurs biens, tant à l'honneur & à la défense du Roi, qu'à l'avantage